
Bourses de niveau Master – EFELIA Côte d'Azur

EFELIA Côte d'Azur finance un programme de bourses d'études en Intelligence Artificielle (IA) au niveau Master. L'objectif est de valoriser les talents de nos programmes d'excellence en IA et de soutenir les très bons profils nationaux et internationaux. Pour l'année universitaire 2023-2024, 10 bourses pourront être attribuées pour un montant maximum de 10 000 €.

Critères d'éligibilité :

Ces bourses sont ouvertes à tous-tes les étudiant-es, sans condition de nationalité, ni d'âge.

Pour être éligibles, les candidat-es doivent être accepté-es et inscrit-es dans un programme de Master éligible dans le cadre de formation en IA. Les étudiant-es en alternance ne sont pas éligibles.

Procédure de candidature :

Les dossiers de candidatures (1 seul fichier format pdf) doivent être envoyés à :
3ia.training@listes.univ-cotedazur.fr

Date limite de réception de candidature : **le 25 octobre 2023 à minuit.**

Constitution du dossier de candidature :

- Curriculum Vitae
- Résultats académiques détaillés incluant au minimum sa dernière année d'étude
- Une lettre de motivation du/de la candidat-e (s'appuyant sur le parcours de master choisi)
- Tout document complémentaire en option : lettres de recommandation, document attestant de difficultés financières (avis d'imposition, etc...).

Processus de sélection :

Les candidatures complètes et reçues avant la date limite de réception seront examinées par l'équipe projet EFELIA Côte d'Azur.

Le critère principal de sélection sera l'excellence académique de la candidature et/ou les difficultés financières des candidat-es à poursuivre ses études convenablement.

Nous attendons vos nombreuses candidatures.

Notes importantes :

- En cas d'annulation de l'inscription, d'abandon de la formation ou d'absences répétées et injustifiées, le montant versé de la bourse devra être restitué.
- Cette bourse n'est pas cumulable avec d'autres bourses d'études.
- La bourse sera délivrée de la façon suivante : une 1ère partie correspondant à la moitié de la bourse sera attribuée au début du 1^{er} semestre, une fois l'étudiant·e inscrit·e. La seconde partie sera versée au début du 2nd semestre, sous réserve d'une participation assidue de l'étudiant·e à la formation.
- La bourse d'étude sera accordée pour l'année en cours mais ne fera pas l'objet d'une reconduction automatique. L'étudiant·e devra en refaire la demande et restera soumis·e aux mêmes critères de mérite.

Pour toutes informations complémentaires :

- Contacter : 3ia.training@listes.univ-cotedazur.fr